



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 10 NOVEMBRE 2022

La CRE publie le bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au deuxième trimestre 2022

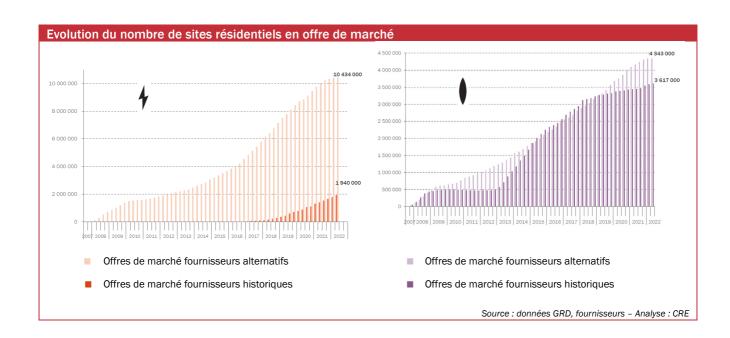
CLIENTS RESIDENTIELS: LA PART DE MARCHE DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS CROIT LENTEMENT EN ELECTRICITE ET SE STABILISE EN GAZ

En électricité, le nombre de clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché est de 204 000 nouveaux clients entre le 31 mars 2022 et le 30 juin 2022 (267 000 en moyenne par trimestre en 2021). Ce léger rebond est loin du rythme d'avant crise et est surtout dû au développement des offres de marché des fournisseurs historiques, qui ont gagné 158 000 nouveaux clients au deuxième trimestre 2022, alors que les fournisseurs alternatifs ont gagné 46 000 sites.

Au final, 12,3 millions de sites résidentiels (sur 33,9 millions – soit 36,4%) sont en offre de marché en électricité au 30 juin 2022.

En gaz naturel, 20 000 clients supplémentaires ont souscrit une offre de marché, contre 70 000 au T1 2022. Plus précisément, les fournisseurs historiques ont gagné 21 000 clients supplémentaires en offre de marché, tandis que les fournisseurs alternatifs ont perdus 1 000 sites.

→ Au final, 7.9 millions de sites résidentiels (sur10,6 millions – soit 74.6%) sont en offre de marché en gaz au 30 juin 2022.









CLIENTS NON RESIDENTIELS : UNE SITUATION STABLE MALGRE UNE LEGERE HAUSSE DE NOUVEAUX CLIENTS EN OFFRE DE MARCHE EN ELECTRICITE

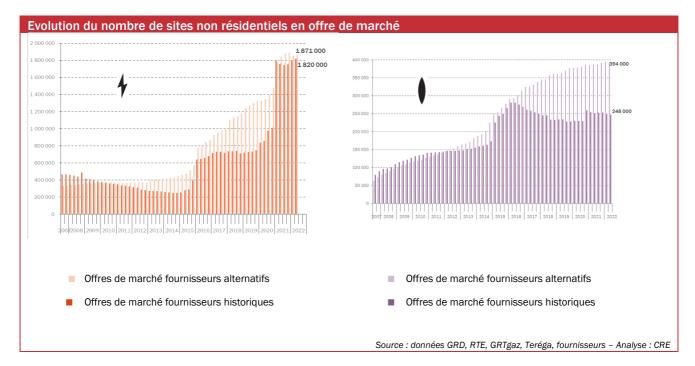
En électricité, le nombre de clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché au deuxième trimestre 2022 progresse avec 32 000 nouveaux clients (contre 15 000 au T1 2022).

Ces nouveaux clients se répartissent à l'identique entre les fournisseurs historiques et les fournisseurs alternatifs.

→ Au 30 juin 2022, 3,6 millions de sites sur un total de 5,2 millions étaient en offre de marché (soit 70,6%).

En gaz naturel, la situation évolue peu avec 643 000 sites sur un total de 656 000 qui demeurent en offre de marché (soit 98%¹) dont 60% des sites chez les fournisseurs alternatifs et 40% chez les fournisseurs historiques. Les fournisseurs alternatifs et les fournisseurs historiques ont perdu chacun 2 000 sites en offre de marché au cours du deuxième trimestre 2022

→ La part de marché des fournisseurs alternatifs en gaz, en volume de consommation, s'établit à 73,5%, contre 73,9% il y a un an.





Contacts presse: presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs final

¹Les clients encore éligibles au TRVG, et ici considérés comme non résidentiels, sont les propriétaires et copropriétaires d'un immeuble à usage principal d'habitation consommant moins de 150 000 kilowattheures par an





